



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LE CENTRE ASSOCIE REGIONAL CEREQ DE CAEN

DOSSIER : AP1_ n°239

***Intitulé du projet : « Accès au logement des jeunes » :
Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour
les jeunes en mobilité***

Porteur du projet : Conseil Régional d'Aquitaine

***Evaluateur du projet : Céreq, Centre Associé de Caen
Région(s) d'expérimentation : Aquitaine***

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : 8 Mars 2010

Ce projet s'inscrit dans une politique globale de sécurisation des parcours de formation et d'accès au premier emploi des jeunes par le logement. Il voit le jour en 2008, suite à une concertation avec les différents acteurs du domaine de la formation et du logement qui met en exergue les besoins d'hébergements en alternance et à durée variable, voire de courte durée pour les jeunes contraints à une forte mobilité par leur formation. Pour pallier ce déficit d'offres d'hébergements, le projet vise à développer des solutions d'hébergement chez des particuliers disposant de chambres ou de dépendances inutilisées à leur domicile.

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Le cadre social du projet est d'élargir l'éventail des solutions d'hébergement bon marché et de qualité afin de faciliter l'accès à la formation des jeunes, de sécuriser leur parcours et d'éviter le décrochage scolaire.

Ce sont ces objectifs *in fine* qui fondent l'évaluation. Un premier pan de l'évaluation concerne l'impact de l'accès au logement de proximité sur l'entrée en formation, l'assiduité scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes. L'autre volet s'intéresse à l'efficacité propre du dispositif de constitution et de mise en relation de l'offre et de la demande de logement.

La méthode d'évaluation privilégiée pour ce projet est l'approche qualitative. Elle doit, dans un premier temps, mesurer l'efficacité du dispositif mis en place dans le cadre de l'expérimentation c'est-à-dire analyser la mobilisation partenariale des différents acteurs de terrain, les méthodes et les outils de sélection des bénéficiaires et des zones. Elle se caractérise notamment par des entretiens avec les différents acteurs et la participation aux réunions de travail liées au projet ainsi qu'aux comités de pilotage organisés par le Conseil Régional. L'analyse des partenariats et des résultats obtenus en valeur absolue sur les différents territoires aboutira à la construction des « sociogrammes ». Ces sociogrammes rendent compte de la collaboration entre les parties prenantes du projet qui sont : Le Conseil Régional Aquitaine, le SIRES (prestataire désigné pour la mise en place de l'expérimentation), les organismes de formation, les structures traitant du champ du logement et de l'accompagnement des jeunes. Un certain nombre de questions alimentant l'évaluation portent sur la constitution de l'offre de logement :

- Quels partenaires sont impliqués ? Quels moyens sont mobilisés ?
- Quels résultats sont obtenus ?
- Quelles difficultés ont été rencontrées ?

L'information auprès des jeunes potentiellement intéressés est également questionnée :

- Comment les jeunes sont-ils informés ?
- Comment s'effectue la mise en relation de l'offre et de la demande ?

Enfin, l'évaluation s'attachera à apprécier l'impact du dispositif sur le parcours des jeunes ainsi que le degré de satisfaction des jeunes et des particuliers hébergeurs. Les entretiens menés avec les jeunes et les particuliers hébergeurs ont comme objectif de rendre compte de leur expérience individuelle. Les jeunes seront notamment interrogés sur l'incidence de ce type d'hébergement sur leur accès à la formation et à l'emploi ainsi que sur la contribution de cet

hébergement à leur qualité de vie, leur assiduité et leur réussite. Quant aux propriétaires ils seront questionnés sur le déroulement du séjour, la qualité de la mise en relation et leurs motivations à perpétuer ou non ce type de prestation.

L'analyse de l'efficacité du dispositif s'appuie donc sur les matériaux recueillis auprès des acteurs aussi bien que des individus bénéficiaires. Elle a pour but de répondre aux questions suivantes :

- Les objectifs sont ils atteints ?
- Quelles sont les retombées ?

2. État d'avancement et premiers résultats

Le second semestre 2010 a été un temps d'adaptation et d'ajustements. La mise en place du recueil de données nécessaires à l'évaluation a été la préoccupation principale. Nous devons connaître le nombre final de binômes constitués afin de formaliser le type de recueil de données et pour ce faire attendre la fin de l'expérimentation. Étant donné qu'il n'y a que 46 jeunes et 40 propriétaires mis en relations, nous optons pour un recueil de données par entretiens semi-directifs. En comparaison de ce qui avait été prévu initialement, l'enquête a d'abord porté sur la coordination des acteurs et non sur les binômes.

Le SIREs nous a communiqué la liste des ses partenaires : les acteurs locaux de la formation par alternance, de l'insertion des jeunes et du logement. Douze entretiens avec des acteurs de la formation par alternance, des collectivités territoriales, des missions locales ont été menés sur les différents territoires tests. L'enquêtrice a rencontré des difficultés pour obtenir des rendez-vous avec les acteurs locaux de la formation et du logement que le SIREs désigne comme partenaires. Un certain nombre de ces acteurs souhaitaient attendre le Comité de Pilotage du 8 décembre 2010 avant de s'entretenir avec elle. En outre, lorsque notre enquêtrice réussit à fixer un rendez-vous, qui se limite bien souvent à un entretien téléphonique, les interrogés demeurent peu bavards car ils ne se sentent pas impliqués dans la mise en place du dispositif. Pour pallier ce manque d'information et pour affiner l'analyse des partenariats construits nous poursuivons les entretiens avec les acteurs jusqu'en février 2011. Notre hypothèse centrale et directrice est que la réussite de la généralisation du dispositif repose sur l'existence d'un réel partenariat et d'une mise en réseau effective des différents acteurs du logement et de la formation.

L'enquête auprès des 46 jeunes et des 40 propriétaires accueillants sera menée en janvier-février 2011. Comme nous l'avons signalé, nous avons dû inverser les phases d'entretien car le retard de la signature de la convention s'est reporté sur l'expérimentation. Nous avons donc commencé par les entretiens avec les acteurs. Cette permutation nous permet d'avoir plus de recul sur l'expérience de chacun des partenaires de la cohabitation. En effet, ce laps de temps supplémentaire pourra nous donner des informations plus fines sur l'impact de cette formule de logement sur le parcours du jeune, sur la qualité de l'investissement du jeune et sur son organisation. Le guide d'entretien élaboré pour interviewer les jeunes s'articule autour de différentes thématiques :

- La situation au moment de la recherche d'hébergement ;

- Le dispositif mis en place ;
- La mise en relation avec l'hébergeur ;
- La cohabitation ;
- Le logement ;
- Les projets.

Nous prévoyons également d'interviewer certains parents qui se sont impliqués dans la recherche du logement. Le guide d'entretien avec les hébergeurs est à finaliser. Ils seront questionnés sur le déroulement du séjour, la qualité de la mise en relation et leurs motivations à perpétuer ou non ce type de prestation.

Il n'y a pas de retard dans notre calendrier initial mais une inversion des terrains d'enquêtes. Le calendrier prévu pour la suite du projet est le suivant :

- Janvier-février 2011 :
 - Suite de l'enquête de terrain auprès des acteurs institutionnels partenaires.
 - Enquête auprès des jeunes accueillis et de quelques parents.
 - Enquête auprès des propriétaires accueillants.

- Mars-juin 2011 :
 - Analyse des entretiens en vue de :
 - Mesurer l'impact de ce dispositif sur l'investissement dans la formation par alternance des jeunes bénéficiaires.
 - Représenter finement l'implication des différents acteurs pressentis dans le dispositif.
 - Mettre en regard ces résultats avec les diagnostics territoriaux élaborés en amont de cette expérimentation pour le Conseil régional
 - Mesurer les besoins et les possibilités d'extensions dans les différents territoires de la région Aquitaine,
 - Rédaction du rapport :
 - Elaboration des conditions nécessaires à la généralisation :
 - les besoins en fonction des types de territoire,
 - le ciblage des publics,
 - les conditions d'une coordination territoriale.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Frédéric Wacheux, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n°239, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : Le 27 janvier 2011

Signature :

Le Directeur du Céreq



Frédéric WACHEUX